

COMMUNE DE  
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU  
PAS DE CALAIS

CANTON DE  
BAPAUME

DELIBERATION

N°9/2023

Objet :

Modification  
délibération  
n°5/2023

Certifié exécutoire  
par la Présidente le

05/09/2023



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-trois, le 04 avril, à vingt heures, l'assemblée s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 30 mars 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Madame Anne-Marie BARBIER, Monsieur Laurent MUCHEMBLED, Madame Dorothee LEFEBVRE, Madame Muriel POLLART, Madame Véronique HERMANT, Madame Lucette BUTELLE, Monsieur Bruno VIENNE, Madame Angélique BARBIER, Monsieur Serge DUCRON.

Absent excusé : Monsieur Raynald LEPOIVRE.

Absents : Madame Nathalie PRUVOST, Madame Daisy LAINE.

Secrétaire : Madame Angélique BARBIER.

La séance ouverte, Madame BARBIER explique qu'il convient de modifier la délibération n°5/2023 concernant le bail en faveur de Monsieur DELAMBRE Patrice.

Ce nouveau bail concerne toujours les parcelles ZB 15 d'une contenance totale de 1 ha 06 a 10 ca et ZD 17 d'une contenance totale de 81 a 50 ca pour une durée de neuf ans mais commencera au 01/10/2023. Madame BARBIER propose que le fermage annuel soit arrêté à 210,90€/ha soit 7,7 qx/ha.

Après discussion, l'assemblée :

- Accepte ces modifications
- Autorise la Présidente à signer le bail qui sera rédigé par Maître BAERT Patrick, notaire à Bucquoy.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.



La Présidente,  
Anne-Marie BARBIER

